



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service national d'Ingénierie aéroportuaire

« Construire ensemble, durablement »

Département SNIA-Ouest
Unité instruction servitudes aéronautiques

DDT 28
Monsieur Franck LOUBERT

Nos réf. : N° 2023/18037/T150345

Vos réf. : Votre demande du 06/03/2023

Affaire suivie par : Thierry BAILLOUX

snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 02 28 09 27 10

Objet : PC0281912200007 – SAS ARKOLIA – Hanches (28)

Par la demande citée en référence, vous nous adressez une demande d'avis pour le permis de construire cité en objet, pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'une superficie de 19600 m² et d'une hauteur de 2,13 mètres, sur un terrain situé lieu-dit «La Cave» sur la commune de Hanches.

Je vous informe que le projet se situe en dehors de toute servitude aéronautique ou radioélectrique associée à des installations de l'aviation civile relevant de mon domaine de compétences et qu'il ne sera pas gênant au regard des procédures de circulation aérienne publiées.

De plus, ce projet étant situé à plus de 3 kilomètres de toute piste d'aérodrome ou d'hélistation, il ne constituera aucune gêne visuelle pour les pilotes ou les contrôleurs, conformément à notre « Note d'Information Technique relative aux installations des panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes » du 10 novembre 2022..

En conséquence, j'émetts un avis favorable au titre de ces servitudes pour ce permis de construire.

Le Chef du Département SNIA-Ouest